



## Conseil d'administration du 3 mars 2025

### Procès-verbal

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : N°4

Date de transmission de la convocation aux membres : 10/02/2024

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Etaient présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
É T A B L I S S E M ENT	LOYER Hélène	Proviseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bernard	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
	RENOUF Aminthe	Représentants Collectivité de rattachement
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	LAMACHE Thierry	
	PASQUIER Jérémy	
	DUDOUIT Hugues	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
PARENTS ET ÉLÈVES	BENBELKACEM Mickaël	Parents d'élèves
	REIMANN Elsa	
	DESFEUX Lysiane	
	MARIEL COGNEAU Anne-Juliette	
	BOBO Louis	Elèves

Le quorum étant atteint (18 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h10.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. La secrétaire de séance est désignée en la personne de Madame Hélène LOYER.

### Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2024

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :



POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

### **Affaires pédagogiques**

---

#### ***Convention Unis-Cités - Programme EcoSolidaire et AlimenTerre***

Monsieur le Proviseur indique que dans le cadre de la labellisation du lycée « Établissement en démarche de développement durable », nous menons avec les éco-délégués différentes actions sur cette thématique. Unis-Cités amènera son expertise et des moyens humains afin de travailler avec les éco-délégués notamment sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire et les éco-gestes.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer cette convention :

POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0  
Acte du CA

#### ***Programme d'activités négociées***

Le Programme d'activité négocié CIO/EPLE permet à l'établissement d'accueillir une PsyEN dans nos locaux afin de travailler avec les équipes éducatives et les élèves sur leur orientation. Un état des lieux a été mené avec la PsyEN et des rencontres avec les élèves sont possibles sur la demi-journée hebdomadaire pendant laquelle elle est présente.

Un représentant des professeurs regrette que la présence en établissement ne soit que d'une demi-journée par semaine ; la PsyEN n'ayant pas les moyens de pouvoir s'occuper de toutes les situations et réaliser les bilans qui seraient nécessaires pour certains élèves.

Mme LOYER regrette que les PsyEN ne soient pas en mesure d'effectuer des tests neurocognitifs, ou des suivis psychologiques, auprès des élèves, ce qui constitue un réel besoin.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de ratifier ce programme :

POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

#### ***DHG et Mesures sur postes***

Monsieur le Proviseur indique que, potentiellement, la DHG déléguée à l'établissement a peu évolué par rapport à l'an dernier.

Pour le LGT, la DHG est de 351,59 h (289,50 HP + 62,09 HSA). Toutefois, faisant suite à une demande récurrente du chef d'établissement, 9h y ont été prévues et devront



être transférées sur la SEP afin de garantir les enseignements en Certificats de spécialisation.

Pour la SEP, la dotation initiale est de 827h (729 HP + 98 HSA). Le Proviseur indique que la baisse de DHG est due au fait que la mention complémentaire Pâtisserie de boutique disparaîtra de l'offre de formation scolaire du lycée à la rentrée ; cette formation comptait moins de 3 élèves les dernières années (du fait d'un manque de vivier interne). Il fait également remarquer que cette dotation est assortie d'une baisse de 6 HP par rapport à celle de janvier 2025.

Compte tenu des potentielles évolutions à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase de dialogue (un premier échange a permis un abondement de 12h au profit des CS), le Proviseur indique qu'il remet à un futur CA le vote concernant la proposition de ventilation de la DHG.

Il précise aussi que le nombre d'IMP et de Pactes ne sont pas connus à la date du CA.

Un élu des personnels enseignants indique qu'il est regrettable que la LV2 reste facultative dans les métiers de l'hôtellerie-restauration et que celle-ci ne soit pas financée et prévue nationalement comme cela devrait l'être.

Monsieur le Proviseur n'ayant aucune proposition de création ni de suppression de poste à proposer, il propose de statuer sur le statu quo pour avis.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

#### ***Prêt de matériel à titre gracieux au profit de l'association Courir Pour Les Trisomiques***

Monsieur le Proviseur indique que l'association CPLT de Bayeux qui vise à favoriser l'insertion sociale des personnes porteuses de Trisomie 21 ou de déficit mental léger a pris contact avec l'établissement afin de bénéficier d'un prêt de matériel de cuisine. L'association faisant le constat que les lieux d'apprentissages sont très difficilement accessibles pour les personnes en situation de handicap mental ou porteuses de T21, elle a souhaité réaliser un espace dédié à la cuisine au sein d'un local qu'elle vient de rénover.

Afin d'installer cette cuisine, le lycée prêtera à l'association du matériel provenant du lycée d'Hérouville-Saint-Clair, qui était stocké dans les sous-sols et qui n'avait jamais été utilisé depuis. Ce matériel ne revêt aucune utilité pour le lycée.

Le Proviseur demande la possibilité de signer cette convention visant à autoriser ce prêt de matériel :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

## Affaires financières

---

### *Sortie pédagogique « les palaces parisiens »*

Monsieur le Proviseur indique qu'une sortie est organisée le 22 avril 2025 pour la classe de MAN par leurs professeurs pour se rendre à Paris afin de visiter différents lieux et rencontrer des professionnels.

Pour le déplacement à Paris des 21 étudiants en MAN-HR et de 2 enseignants, le budget prévisionnel est de 3446,95 €, la participation demandée aux familles est de 5 € pour les étudiants ayant participé aux actions du CBC et 50 € pour les étudiants n'ayant participé à aucune manifestation extérieure dont le but était de financer ce projet.

Monsieur le Proviseur remercie le président de la MDL pour leur participation et suivi qui permet le déroulement des actions du CBC.

Monsieur le Proviseur met les 2 tarifs de participation des familles aux votes :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Les recettes issues des actions du CBC feront l'objet d'un versement de la MDL sous forme de don au lycée.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation d'accepter ce don.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

### *Décisions budgétaires modificatives 2024 pour information*

Madame la secrétaire générale présente les DBM 15 et 16 pour information qui concernent des régularisations de subventions (versement de la taxe d'apprentissage, subvention CESCE, droits de reprographie, subvention Erasmus+, remboursement carte TWISTO, subvention Région Normandie SORA).

### *Proposition de nouveau tarif (restaurant d'application)*

Monsieur le Proviseur indique qu'il arrive parfois que le restaurant d'application n'affiche pas complet le midi. Afin de permettre aux élèves un plein exercice pédagogique, il est proposé de pouvoir proposer au personnel d'y déjeuner au tarif préférentiel de 8 € (tarif avoisinant le coût matière utilisée). Ce tarif comprend le menu (entrée – plat – dessert) hors boisson.

Monsieur le Proviseur met ce tarif aux votes

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

### **Questions diverses**

---

#### ***Travaux de traitement des infiltrations de toitures.***

Madame la Conseillère régionale indique que consciente de la lenteur de l'expertise judiciaire et de l'impact des infiltrations pour le lycée, la Direction de Lycées a demandé à la Direction des bâtiments régionaux d'envisager de mettre en œuvre des travaux de réparation sans attendre les conclusions de justice. Ces travaux ont déjà été chiffrés et pourraient être à la hauteur de 350 000 €.

19h08 : Départ de Madame RENOUF appelée par une réunion du Conseil municipal de Ifs.

#### ***Modification du calendrier des PFMP***

Au regard de l'organisation qui s'affine pour la fin d'année au niveau des examens des classes de Terminale, le Proviseur propose une modification du calendrier des PFMP pour les élèves choisissant de partir en stage :

- T Pro 1, 2 et 3 : PFMP du lundi 19 mai au vendredi 20 juin 2025 ;
- T Pro A : PFMP du mardi 20 mai au vendredi 20 juin 2025 (cette classe ayant une épreuve le lundi 19 mai) ;
- T Pro B : PFMP du lundi 26 mai au vendredi 20 juin (les élèves participent à la traditionnelle Fête du Pain d'Avenay les vendredi 23 et samedi 24 mai à l'Abbaye aux Dames).

Enfin il est à noter que les élèves sont également susceptibles d'avoir une épreuve de langue vivante le 3 juin 2025.

Un calendrier des suspensions des cours dû à l'accueil et aux passation de différentes épreuves d'examen sera présenté au prochain CA.

La séance est levée à 19h15.

Le Proviseur,



Christophe GANZITTI

La secrétaire,



Hélène LOYER